



---

## Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du GAPP le 27 mars 2014

Lieu : U.O.G. / Amphithéâtre  
Berenstein  
Heures : de 20h à 22h20

**APE membres présentes** : Aïre, Bardonnex, Chêne-Bourg, Corsier, Genêts, Grand-Lancy, Grand-Saconnex, Gy-Présinge, Liotard, Lully-Sézenove, Meyrin-Cointrin, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Satigny, Serves Sapay, Versoix, Veyrier-Pinchat, Vieusseux-Franchises.

**APE membres excusées** : Anières, Avully, Hermance, Pâquis

**Comité GAPP** : Sandra Capeder, Geneviève Rosset, Romaine Michellod, Corinne Cornaglia, Séverine Schusselé-Fillietaz

**Présidence de séance** : Sandra Capeder

**Coordination GAPP** : Anne Thorel Ruegsegger

**Procès-Verbal** : Corinne Pellet

**Accueil :**

**Présentation :**

**Education sexuelle à l'école, actualité et enjeux.**

Par Mme Caroline Jacot-Descombes, Directrice de projet, ARTANES (Association romande et tessinoise des éducatrices/teurs, formatrices/teurs en santé sexuelle et reproductive) et SANTE SEXUELLE SUISSE.

[www.artanes.ch](http://www.artanes.ch), [www.santé-sexuelle.ch](http://www.santé-sexuelle.ch)

**Caroline Jacot-Descombes** : Santé sexuelle suisse est l'organisation faîtière des services de conseils en planning familial et des services d'éducation sexuelle en Suisse. L'Artanes est l'association des éducateurs qui se rendent dans les écoles donner les cours d'éducation sexuelle. Santé sexuelle suisse est également membre de l'IPPF qui représente au niveau international les centres de plannings familiaux et défend les droits humains et droits de l'enfant, version sexualité.

La vision défendue est que tout enfant scolarisé en Suisse a droit à une prestation d'information, d'éducation, de conseils et de soins.

En Suisse Romande, ce sont des professionnels qui dispensent les cours environ 2 à 4 heures tous les 2 ans, en suisse alémanique ce sont majoritairement des enseignants qui donnent le programme d'éducation sexuelle.

Pour Genève, les éducateurs sont employés par le Service de l'enfance et de la jeunesse, c'est donc un service de l'état.

Les parents sont conviés à une séance d'information à propos des cours qui sont donnés et ont la possibilité de poser des questions.

Ce modèle de Genève, qui existe depuis des années est mis en péril par une initiative, qui provient de la suisse alémanique, et qui demande une modification de la loi. Cette initiative, qui a abouti, demande que les cours d'éducation sexuelle soient facultatifs et dispensés par le maître de classe. Ils doivent restés informatifs et non pas éducatifs. Ils seraient obligatoires dès l'âge de 12 ans mais dans le cadre du cours de biologie et évoquant la reproduction.

A ce jour le cours d'éducation sexuelle n'est pas obligatoire, puisque le parent, s'il le souhaite, peut demander que son enfant ne suive pas le cours.

**Anne Thorel Ruegsegger** : Cette initiative qui a obtenu suffisamment de signatures sera soumise au vote populaire.

**GAPP** : Il semble que cette initiative fait ressortir un problème de compréhension du contenu des cours de la part des parents.

**Caroline Jacot Descombes** : Effectivement, le titre de l'initiative le prouve, « protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire ». N'importe quel parent qui lit ce titre signe l'initiative.

Les initiants qui sont issus de l'UDC et plus majoritairement de droite, sont habiles au niveau médiatique. Ils utilisent des visuels et des propos qui touchent l'émotionnel des parents.

Dans le même contexte, ces personnes remettent en question le PER et le rôle de l'école.

**APE Corsier** : Si l'initiative passe, quel serait l'impact pour Genève ?

**Caroline Jacot-Descombes** : Cette initiative touche aux compétences des cantons. De la manière dont le nouveau texte de loi est formulé, les cantons pourraient peut être continuer à mettre en œuvre leur programme d'éducation sexuelle d'autant plus qu'ils ne sont pas obligatoires mais proposés à l'ensemble des élèves.

**APE Grand-Saconnex** : Est-ce que l'enseignant titulaire est présent durant le cours ?

**Caroline Jacot-Descombes** : Ce n'est pas une systématique, mais en primaire, l'enseignant peut assister au cours, s'il le désire.

En ce qui concerne les séances d'informations, très peu de parents s'y rendent. Peut être que ce n'est pas la bonne formule ? Un document existe qui s'appelle « Standards pour l'éducation sexuelle en Europe » de l'OMS. Le même document mais pour la suisse romande qui explique les contenus des cours, âge par âge va bientôt être publié. Une version allégée pourrait être transmise aux parents qui le souhaitent.

**GAPP** : Merci à Mme Jacot-Descombes pour sa présence et sa présentation.

### **1. Approbation de l'ordre du jour :**

L'ordre du jour est approuvé.

### **2. Approbation du procès-verbal de l'AGO du 21 mars 2013, en annexe :**

Le PV est approuvé.

### **3. Rapport d'activités 2013**

#### **- Horaire scolaire :**

**Sandra Capeder** : En raison du changement de magistrat, l'année 2013 est une année de transition, l'actualité est assez calme.

De ce fait, Anne Thorel Ruegsegger (coordinatrice au GAPP) a plus de temps à disposition pour reprendre contact avec les APE. Anne leur propose de les rencontrer lors de leur comité, dans le but de rappeler le rôle du GAPP et des enjeux de l'école primaire ces prochaines années.

Une APE a fait une demande au GAPP de communiquer aux autres APE une séance d'informations avec une remise en question du mercredi matin d'école. Suite à une décision en AD, nous ne communiquons plus de prise de position individuelle mais quand un membre veut exposer une problématique, l'assemblée des délégués est un lieu où chaque membre peut venir s'exprimer.

La démarche de cette APE fait suite à un courrier des enseignants, qui a été préparé par la SPG (Syndicat des enseignants) et que certains parents ont peut être reçu. Cette lettre alerte les parents à propos de deux problématiques :

- les enfants de l'école primaire auront 10 min d'école de plus par jour que les élèves du cycle, dès la prochaine rentrée. Ceci ne suscite pas d'inquiétude au comité du GAPP du fait qu'en primaire l'enseignant à la latitude d'organiser le temps de travail en classe avec des moments plus récréatifs.
- qui va accompagner les enfants lors des déplacements au cours de gym ou de piscine ? Les directeurs attendent les horaires et les effectifs définitifs pour cette mise en place. Le GAPP fait confiance à l'institution pour trouver des solutions. L'école ne va pas laisser des enfants se déplacer seuls.

Lorsque le comité du GAPP a rencontré Mme Anne Emery Torracinta elle nous a rappelé que le mercredi matin, outre l'introduction de l'anglais, va permettre le renforcement de l'apprentissage du français. Trop d'enfants arrivent en fin de scolarité avec un niveau trop faible d'acquisitions et de compétences.

**APE Grand-Saconnex** : auprès de notre APE pas d'inquiétude mais des questionnements.

**GAPP** : Les directions peuvent répondre aux questionnements.

**APE PLO** : les parents parlent surtout de la prise en charge de mercredi midi. Que faire avec les enfants du fait que la commune n'organise pas de prise en charge, en tout cas pour la 1<sup>ère</sup> année.

**GAPP** : certaines communes partent du principe que les familles étaient organisées le mercredi pour leurs enfants et attendent de voir la demande avant d'engager des coûts supplémentaires dans une prestation de prise en charge.

#### - **Conseils d'établissements :**

Le GAPP reste à l'écoute. Certaines APE ont signalé des changements dans la communication des PV. Ils ne sont plus distribués via la fourre maison école mais uniquement visibles sur le site de l'école. Les parents ne vont pas systématiquement s'informer sur le site internet. Les APE signalent un manque de relai.

**APE PLO** : une des membres de notre comité fait partie des parents élus au conseil d'établissement et se charge de faire le relai avec les parents en affichant à l'entrée de l'école des informations.

**GAPP** : Tous les parents ne vont pas à l'école. C'est problématique que ce soit uniquement les APE qui reçoivent l'information via un membre de leur comité. Par la fourre tous les parents sont informés. Le GAPP va en parler à la DGEO. Pour que les parents puissent plus participer ou signaler des problèmes, ils faut qu'ils reçoivent au minimum un ordre du jour et ensuite un PV.

**APE Bardonnes** : l'APE n'est pas autorisée à participer au conseil d'établissement mais peut être spectateur.

**GAPP** : oui les membres invités peuvent assister mais pas intervenir.

**APE Aire** : les écoles ont des sites internet ?

**GAPP** : normalement toutes les écoles doivent avoir un site internet, certains sont encore en construction.

#### - **Notes à la demi bonne :**

La demande du GAPP a abouti et depuis la rentrée les élèves sont notés à la demi bonne.

#### - **Pédibus :**

La campagne Pédibus est à nouveau diffusée durant 2 semaines dans les véhicules TPG.

#### - **Communication :**

Les infos GAPP diffusées par mail à nos membres. Le journal du GAPP va bientôt être distribué à tous les élèves du canton, via la fourre de communication. Le nouveau site

internet du GAPP sera actif dès la rentrée. Les pages APE seront plus faciles à utiliser. Le focus sera mis sur les activités des APE, sur la page d'accueil du site. Les parents qui souhaiteraient adhérer à une APE pourront le faire en ligne. La newsletter sera en lien avec le site. La plaquette du GAPP est disponible en plusieurs langues et téléchargeable sur le site.

- **Pages besoins spécifiques :**

Des membres du comité du GAPP, les associations en lien avec les troubles de l'apprentissage et d'autres parents ont travaillé en commun sur la nouvelle page du site du GAPP <http://www.GAPP.ch/difficultes-dapprentissage.html>  
Elle pour but d'aider et d'orienter les parents qui se questionnent à propos de leur enfant qui a des difficultés d'apprentissage.

- **Devoirs et études surveillées :**

Suite au questionnaire de la rentrée, les ape confirment l'existence des études surveillées dans toutes les écoles, au minimum 1x par semaine.

- **Partenaires :**

Rapprochement avec la FAPECO (faîtière des associations de parents du cycle d'orientation). Suite à la fusion des directions de l'enseignement primaire et du cycle d'orientation, des thématiques méritent d'être discutées et défendues conjointement.

**Commissions :**

La nouvelle Conseillère d'Etat souhaite rationaliser le nombre de commissions afin d'éviter les doublons. Le GAPP va bientôt avoir une présentation des commissions qui seront maintenues.

**Conférence de l'Instruction publique (CIP) :** quelques membres du comité y siègent.

**Commission de l'enseignement primaire (CEP) :** n'existe plus du fait que l'enseignement primaire est devenu l'enseignement obligatoire de la 1P à la 11P.

**Commission du fonctionnement :** n'a pas repris pour l'instant.

**Commission de soutien pour les élèves en difficultés :** c'est maintenant Anne Thorel Ruegsegger qui s'y rend. Cette commission va faire un inventaire des besoins et des prestations concernant les mesures de soutien pour les élèves en difficultés.

**Commission culturelle :** c'est une membre d'une APE qui s'y rend et qui représente le GAPP. Cette commission avait lieu 3x par an. Son fonctionnement a changé et propose un catalogue de projets et spectacles qui doivent être validés par les membres. Mme Celia Judge Zumstein arrive en fin de mandat, il faudra la remplacer à la fin de l'année scolaire.

**Commission cantonale d'éducation routière (CCER) :** a lieu 1 fois par année et réunit les acteurs de l'éducation routière.

**Conseil des déplacements (CODEP) :** a lieu 1x par mois et est mené par le Conseiller d'Etat en charge du département des transports, M. Luc Barthassat. Il réunit tous les acteurs de la mobilité, ATE, TCS, les transports professionnels, association des piétons, etc.

**Séances de la FAPERT :** fédération romande qui regroupe les faitières cantonales.

**Séances de délégations :** moments précieux lors duquel le GAPP rencontre la direction de l'enseignement obligatoire et fait le relais des préoccupations que nous ont transmis nos membres. Le comité du GAPP rencontre également, environ 4x par année la magistrate en charge du DIP.

**APE Perly :** pourquoi le GAPP ne rencontre-t'il pas aussi le GIAP et les restaurants scolaires ?

**GAPP** Le GIAP n'a lieu d'être dans des commissions du DIP, c'est une structure intercommunale et n'a pas de légitimité de représentation au niveau cantonal. Cependant, le comité du GAPP rencontre régulièrement la direction du GIAP mais ne ressent pas une grande volonté de partenariat avec les représentants des parents. Le GAPP n'est jamais consulté et est informé en même temps que les parents des décisions prises par la direction du GIAP. En ce qui concerne les restaurants scolaires

ce sont des associations, parfois de parents ou communales qui s'occupent des repas. Il existe une fédération des restaurants scolaires mais le GAPP n'a pas beaucoup de contact avec. Si les membres du GAPP le souhaitent, il serait possible de les inviter à une AD. Toute proposition concernant des sujets pour les assemblées des délégués sont les bienvenues.

Le comité du GAPP a adressé un courrier à la direction du GIAP, à propos des changements du système des inscriptions et une rencontre est prévue le 10 avril.

**APE Bardonnex** : les parents n'ont pas reçu l'information, via l'école, des changements d'inscription au parascolaire.

**GAPP** : une majorité de parents n'ont pas reçu une information via l'école. Parfois le GIAP affiche une note à l'entrée de l'école, parfois c'est uniquement les enfants inscrits qui sont informés mais pas les autres, etc. Le comité du GAPP va relayer ce manque de communication à la direction du GIAP.

#### 4. Rapport du trésorier

##### Présentation des comptes :

**Anne Thorel Ruegsegger** : L'année 2013 c'est bien passée pour le GAPP qui accuse un petit déficit. Le GAPP a obtenu des financements supplémentaires pas prévus au budget, notamment pour le nouveau site internet du GAPP. Des financements additionnels ont aussi été trouvés pour la tournée des café de parents « c'est la crise quand on éteint les écrans ».

L'année 2013 se solde par une perte de CHF 866.36.

Pour les produits, le GAPP a reçu un tout petit peu moins de cotisations. La subvention du DIP a été diminuée de 1%. La subvention du département des transports reste la même. Le GAPP/Pédibus va devoir rembourser au département des transports env. CHF 2'000 de subventions perçues en trop en 2009 et 2011. Un montant de CHF 2'000. — correspondant au solde positif du don de la Loterie Romande sera destiné au remboursement auprès des APE des frais relatifs à l'organisation de semaine à thèmes, ou semaine sans écrans, Ethnopoly....

Le GAPP a aussi reçu une subvention extraordinaire, de CHF 2'500.-, de la part du Bureau pour l'intégration des étrangers, pour la traduction de la plaquette Pédibus en plusieurs langues. L'ATE a financé une partie des plaquettes pour la coordination romande. Idem pour la campagne de dias dans les bus et trams TPG, l'ATE a financé une partie du graphisme pour permettre une diffusion romande.

Les charges sont stables. Les frais de locations de salles ont diminué, coût moindre à l'U.O.G.

La présentation des comptes est un peu différente des autres années en raison du passage à une comptabilité analytique.

Les comptes seront dans le rapport d'activités.

Le GAPP paye les services d'un expert comptable, pour une somme modique, afin d'avoir une tenue de comptabilité irréprochable.

**APE Gd-Saconnex** : Il serait judicieux, pour les années prochaines, d'envoyer les comptes à approuver, en même temps que l'ordre du jour, pour permettre aux APE de les consulter au préalable.

(ndlr : ce n'est pas toujours possible, en raison des délais statutaires d'envoi de la convocation et de ceux liés à la révision des comptes).

#### 5. Rapport des vérificateurs aux comptes

Les vérificatrices sont Anne Forster, ancienne membre de l'APE Veyrier et Suzan Pasin, membre de l'APE Versoix.

Après lecture du rapport des vérificatrices aux comptes ces dernières recommandent à l'assemblée d'approuver les comptes.

#### 6. Décharge au comité, au trésorier et aux vérificateurs aux comptes

Décharge est donnée par approbation de l'unanimité de l'assemblée.

## 7. Modifications des statuts :

Suite à l'annonce de la démission de presque l'entier du comité du GAPP, une seule nouvelle membre s'est présentée. En conséquence le comité se représente une année supplémentaire. Le comité a fait le constat du besoin d'ouvrir le comité à des personnes extérieures tout en gardant une majorité de parents d'élèves du primaire. De nouveaux statuts ont donc été envoyés aux membres du GAPP, ils sont plus clairs, plus lisibles et plus complets. Ces nouveaux statuts modifient, notamment la composition du comité. Un article stipule que peut faire partie du comité du GAPP tout parent dont l'enfant fréquente un établissement de l'enseignement obligatoire, donc aussi le cycle d'orientation. Toute autre personne intéressée par les activités du GAPP peut faire une demande, par écrit, pour siéger au comité. Toutefois, les membres parents devront constituer au minimum 2 tiers du comité.

Les statuts sont acceptés à l'unanimité, moins une abstention.

## 8. Dossiers/Projets GAPP et Pédibus 2014

**GAPP** : le renforcement des liens et du soutien avec les APE, au quotidien avec le secrétariat et la coordination. De plus, Anne Thorel Ruegsegger se propose de venir rencontrer les comités des APE en venant lors de leur réunion afin de d'échanger, de proposer des idées nouvelles et de soutenir les projets. Idem pour le Pédibus, proposition de création de ligne, discussion à propos de la sécurité sur le chemin de l'école.

**Le Journal du GAPP** va bientôt être diffusé dans la fourre des élèves.

**Le site internet** sera mis en ligne pour la prochaine rentrée scolaire.

**La diversité culturelle**, le GAPP continue de soutenir toute action de promotion de la diversité culturelle comme les Ethnopoly.

**Encadrement et appui des élèves en difficulté** : ce dossier reste une grande préoccupation pour le comité du GAPP qui en a discuté avec la magistrate Mme Anne Emery-Torracinta. Beaucoup d'enfants sont en difficulté et l'école peine à mettre en place des mesures de soutien.

**L'accueil continu** : la mise en place va encore être retardée notamment en raison du coût à la charge des communes. Le GAPP continue de relayer les besoins para et péri scolaires des familles.

**L'enseignement primaire** : le GAPP suit, auprès de la direction générale de l'enseignement obligatoire, la mise en place des nouveaux moyens d'enseignement, l'introduction de l'apprentissage de l'anglais.

**La mise en place du mercredi matin** : Le GAPP est attentif à la mise en place du mercredi matin.

**Café de parents** : les montants destinés au café de parents « c'est la crise quand on éteint les écrans » n'ont pas été totalement utilisés. En conséquence un nouveau planning va être établi dès la rentrée scolaire. Les APE qui souhaitent en faire profiter leur commune peuvent se manifester au secrétariat du GAPP.

**Nouveau cycle d'orientation** : les bonnes relations avec la FAPECO et le nouvel ordre d'enseignement obligatoire, permettent au GAPP de s'intéresser au cycle d'orientation. Notamment en faisant alliance avec les faitières FAPECO et FAPPO (post-obligatoire) concernant le dossier des bâtiments scolaires.

**L'enseignement des langues** : arrivée de l'enseignement de l'anglais en 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> primaires. Changement de la méthode d'apprentissage de l'allemand.

**PER (plan d'étude romand)** : un mouvement important en suisse alémanique conteste Le Lehrplan 21, l'équivalent du PER, et remet en question le rôle, la fonction de l'école et les enseignements qui y sont dispensés. y compris les fondamentaux qui assurent un enseignement égalitaire pour tous. A l'heure des économies, le GAPP doit rester attentif aux idées qui émergent et soutenir une école de qualité pour tous.

**APE Lully Sézenove** : à propos d'économie qu'en est-il de la fonction des directeurs d'écoles ?

**GAPP** : pour l'instant le Conseil d'Etat n'a pas encore pris position concernant cette motion. Suivant la réponse, les motionnaires pourraient déposer un projet de loi. Mme Anne Emery-Torracinta va essayer de les rassurer en proposant des économies. Une des hypothèses serait un possible agrandissement des établissements. La prise de position des membres du GAPP a été envoyée aux députés du Grand Conseil, au Conseil d'Etat, aux partenaires du GAPP et à la presse.

**APE Versoix** : est-ce que le dossier des vacances sera remis à l'ordre du jour ?

**GAPP** : Oui le GAPP doit revenir auprès de la magistrature concernant le dossier des vacances (répartition) et relancer l'ouverture d'une commission.

## 9. Elections

### ✓ du comité

Séverine Schusselé-Fillietaz quitte le comité, Sandra Capeder, Présidente du GAPP la remercie chaleureusement pour son engagement au sein du comité. Geneviève Rosset se représente à la vice présidence, Romaine Michellod continue au sein du comité, Corinne Cornaglia, continue au sein du comité, Isabel Neves se présente comme nouvelle membre

### ✓ du, de la président,e

et Sandra Capeder continue son mandat de présidente. Le comité est réélu.

### ✓ des vérificateurs des comptes

Anne Forster a vérifié les comptes durant 2 ans et doit être remplacée, Suzan Pasin se représente et Mme Maya Schibler (APE Grand-Saconnex) se présente. Le comité et les vérificatrices aux comptes sont élus en bloc par l'assemblée.

## 10. Approbation du budget 2014

Le budget est déficitaire de Chf 5'000. -- . Les postes budgétaires sont les mêmes que l'année précédente. Le GAPP a déjà reçu l'assurance du versement de toutes les subventions. Les cotisations des membres sont prévues un peu à la baisse. Les salaires restent inchangés.

Sandra Capeder propose que le secrétariat envoie par mail, à tous les membres du GAPP, le budget (du fait qu'il est illisible à l'écran), pour qu'ils puissent en prendre connaissance et l'approuver lors de la prochaine AD.

## 11. Divers

**APE Perly** : est-ce que le comité a déjà un retour à son courrier à la direction du GIAP ?

**GAPP** : le comité rencontrera M. Diserens, le 10 avril, un retour sera fait de cette rencontre lors de la prochaine AD. Le GAPP souhaite proposer de plus consulter les parents avant de prendre des décisions comme celle du changement dans l'organisation des inscriptions et de faire une meilleure information (à tous les parents).

**Anne Thorel Ruegsegger** : les membres du GAPP peuvent soumettre au comité des idées ou des envies de présentation (d'associations) lors des assemblées des délégués. Toutes les propositions sont les bienvenues.

**APE Versoix** : les frais que le GAPP propose de rembourser sont pour les cafés de parents ?

**Anne Thorel Ruegsegger** : non, les cafés de parents sont déjà mis à disposition des APE sans frais, les remboursements sont prévus pour des activités autres telle des semaines à thème.

La séance est levée à 22h20.